

Création d'un compte technique pour un accès API en Production

communaute.chorus-pro.gouv.fr/documentation/creation-dun-compte-technique-pour-un-acces-api-en-production/

Introduction

Cette page décrit les opérations permettant de créer un utilisateur technique ainsi que la possibilité de réinitialiser le mot de passe une fois le compte créé.

Définition d'un utilisateur technique

L'utilisateur technique est un compte utilisateur incarnant vis-à-vis de Chorus Pro votre logiciel raccordé en API. Ce compte utilisateur ne peut donc pas être utilisé pour se connecter au portail.

Il convient toutefois de noter que l'utilisateur technique possède les mêmes droits que le gestionnaire principal de la structure, y compris sur les autres structures du gestionnaire principal.

Accéder à l'application « Compte technique »

Connectez-vous au portail de services Chorus Pro via l'URL : <https://chorus-pro.gouv.fr>.

A partir de page d'accueil, cliquez sur « Accéder au domaine » dans le domaine « Raccordements ».

The screenshot shows the Chorus Pro portal interface. At the top, there is a navigation bar with tabs for 'Entreprise', 'Entité publique', 'Particulier', and 'Association'. Below this, there is a search bar and a user profile for 'Hélène Suignard'. The main content area is titled 'Les domaines Chorus Pro' and contains six cards: 'Marché' (Passation), 'Commande' (Engagements, cessions), 'Facturation' (Factures, factures de travaux, frais de justice, remboursement de taxes), 'Organisation' (Structures, habilitations, annuaire), 'Raccordements' (Raccordements EDI, API), and 'Outils' (Signature). The 'Raccordements' card is highlighted with a green border. A search bar at the top right of the main content area contains the text 'Je veux créer mon compte...'. On the left side, there is a blue sidebar with the text 'Bienvenue sur le Portail Chorus Pro' and 'Fonctionnalités les plus utilisées'.

Ouvrez l'application « Compte technique » en cliquant sur « Accéder ».

Entreprise Entité publique Particulier Association

Portail de services
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Chorus Pro

ACCUEIL DOMAINES ACTUALITÉS APPROBATIONS SUPPORT COMMUNICATION

Hélène Saignard

Retour aux domaines

Raccordements

Raccordements EDI, API

Accéder à la documentation

Actualités Raccordements

Voir toutes les actualités

Les applications du domaine Raccordements

Disponible

EDI

Accéder Plus de détails

Disponible

API

Accéder Plus de détails

Disponible

Suivi des flux

Accéder Plus de détails

Compte technique

Gestion du compte technique nécessaire pour les appels en mode API.

Accéder

Dans l'application, vous accédez au formulaire ci-dessous.

Entreprise Entité publique Particulier Association

Portail de services
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Chorus Pro

ACCUEIL DOMAINES ACTUALITÉS APPROBATIONS SUPPORT COMMUNICATION

Hélène Saignard

Accueil > Raccordements > Compte technique

Je veux créer mon compte...

Compte technique

Gestion du compte technique nécessaire pour les appels en mode API.

Attention, le compte technique ne sert que pour les services API, si vous ne les utilisez pas, la création est inutile.

Type de demande *

- Aucun -

Choisir la structure *

Soumettre

MINISTÈRE Nous suivre Nous connaître Nos engagements Sites connexes

A chaque validation d'une opération dans cette application, un message en vert s'affichera à l'écran pour vous informer du bon déroulement de la manipulation, et vous serez redirigé vers le domaine « Raccordements ».

Création du compte technique

Dans le cas où plusieurs utilisateurs techniques sont amenés à intervenir sur le raccordement au portail de services Chorus Pro en API, vous avez la possibilité de créer autant de comptes techniques que nécessaire.

Pour créer un compte technique, sélectionnez « Création d'un compte technique » dans le champ « Type de demande ».

Entreprise Entité publique Particulier Association

Portail de services Chorus Pro

ACCUEIL DOMAINES ACTUALITÉS APPROBATIONS SUPPORT COMMUNICATION

Hélène Suignard

Accueil > Raccordements > Compte technique

Je veux créer mon compte...

Compte technique

Gestion du compte technique nécessaire pour les appels en mode API.

Attention, le compte technique ne sert que pour les services API, si vous ne les utilisez pas, la création est inutile.

Type de demande *

- Aucun --
- Aucun --
- Activer un compte technique
- Changer l'email du contact d'un compte technique
- Création d'un compte technique**
- Désactiver un compte technique
- Réinitialisation du mot de passe d'un compte technique

MINISTÈRE Nous suivre Nous connaître Nos engagements Sites connexes

Sélectionnez ensuite la structure pour laquelle vous voulez créer le compte technique dans le champ « Choisir la structure ».

Les paramètres du compte technique apparaissent alors à l'écran : un login, une adresse électronique de contact et un mot de passe sont générés (1).

Entreprise Entité publique Particulier Association

Portail de services Chorus Pro

ACCUEIL DOMAINES ACTUALITÉS APPROBATIONS SUPPORT COMMUNICATION

Hélène Suignard

Compte technique

Gestion du compte technique nécessaire pour les appels en mode API.

Attention, le compte technique ne sert que pour les services API, si vous ne les utilisez pas, la création est inutile.

Type de demande *

Création d'un compte technique

Choisir la structure *

84965690500015

1

Login

TECH_3_84965690500015@cpro.fr

E-mail du contact *

hotel@paris.fr

Mot de passe

rQwwe1ggzbnid

2

Liste des comptes techniques

ID d'utilisateur	Compte
TECH_1_84965690500015@cpp2021.fr	84965690500015
TECH_2_84965690500015@cpp2021.fr	84965690500015

Vous avez la possibilité de changer l'adresse électronique de contact en saisissant celle de votre choix dans le champ « E-mail du contact ».

Si d'autres comptes techniques existent sur la structure, ceux-ci sont affichés dans le tableau « Liste des comptes techniques » (2).

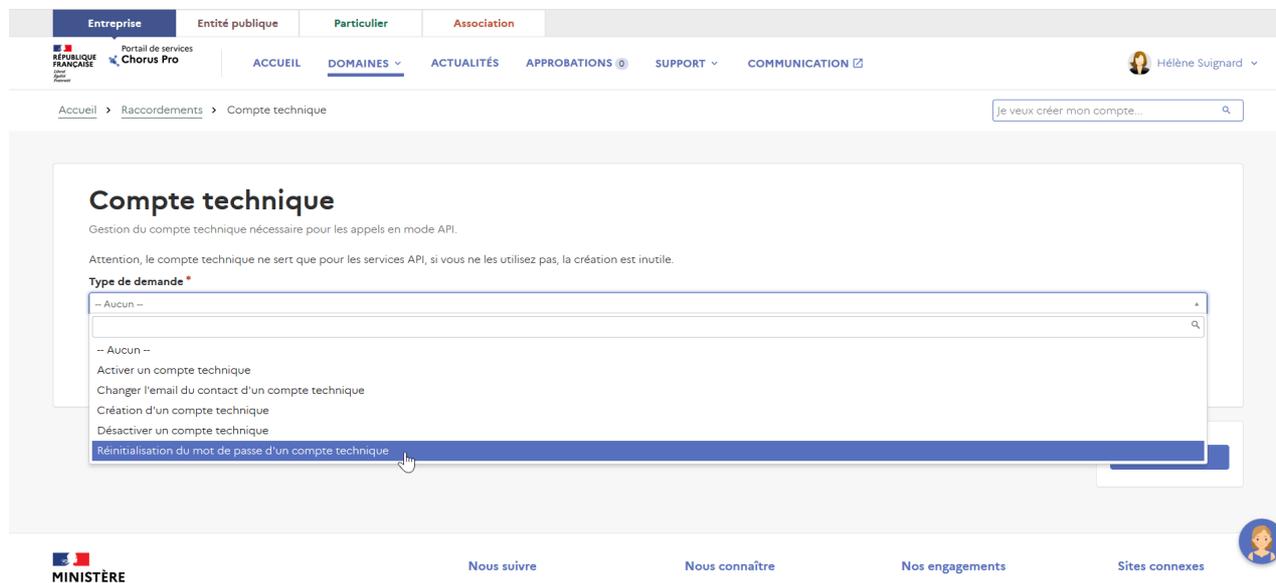
Pour valider la création du compte technique, cliquez sur « Soumettre ».

La création du compte est effective au bout de 30 minutes. Vous êtes redirigé vers le domaine « Raccordements » et un message s'affiche indiquant la bonne prise en compte de l'action.

Vous recevrez un message de confirmation de création sur votre adresse électronique dont le titre est « [Chorus Pro] Création du compte utilisateur technique ».

Réinitialisation du mot de passe

Dans l'application « Compte technique », sélectionnez « Réinitialisation du mot de passe d'un compte technique » dans le champ « Type de demande ».



The screenshot shows the 'Compte technique' page in the Chorus Pro application. The page title is 'Compte technique' and the subtitle is 'Gestion du compte technique nécessaire pour les appels en mode API.' Below this, there is a warning: 'Attention, le compte technique ne sert que pour les services API, si vous ne les utilisez pas, la création est inutile.' The 'Type de demande' dropdown menu is open, showing several options: 'Aucun', 'Activer un compte technique', 'Changer l'email du contact d'un compte technique', 'Création d'un compte technique', 'Désactiver un compte technique', and 'Réinitialisation du mot de passe d'un compte technique'. The last option is highlighted with a mouse cursor. The page also features a navigation bar at the top with 'Entreprise', 'Entité publique', 'Particulier', and 'Association' tabs, and a search bar at the bottom with the text 'Je veux créer mon compte...'. The footer includes the 'MINISTÈRE' logo and links for 'Nous suivre', 'Nous connaître', 'Nos engagements', and 'Sites connexes'.

Sélectionnez la structure concernée et l'utilisateur pour lequel vous souhaitez réinitialiser le mot de passe.

Pour valider la réinitialisation du mot de passe, cliquez sur « Soumettre ».

La réinitialisation du mot de passe est immédiate après soumission. Vous êtes redirigé vers le domaine « Raccordements » et un message s'affiche indiquant la bonne prise en compte de l'action.

Vous recevrez un message de confirmation de la réinitialisation du mot de passe sur votre adresse électronique dont le titre est « [Chorus Pro] Réinitialisation du mot de passe du compte utilisateur technique ».

Désactivation/réactivation du compte technique

Désactivation d'un compte technique

Sélectionnez « Désactiver un compte technique » dans le champ « Type d'identifiant ».

Sélectionnez ensuite la structure concernée et le compte technique que vous souhaitez désactiver.

Pour valider la désactivation du compte, cliquez sur « Soumettre ».

La désactivation du compte est effective au bout de 30 minutes. Vous êtes redirigé vers le domaine « Raccordements » et un message s'affiche indiquant la bonne prise en compte de l'action.

Vous recevrez un message de confirmation de désactivation sur votre adresse électronique dont le titre est « [Chorus Pro] Désactivation de votre compte utilisateur ». Vous disposez de 60 jours pour réactiver votre compte.

Réactiver un compte technique

Sélectionnez « Activer un compte technique » dans le champ « Type d'identifiant ».

Sélectionnez ensuite la structure concernée et le compte technique que vous souhaitez réactiver. Dans ce cas précis, vous ne trouverez dans la liste que les utilisateurs dont le compte technique est au statut « Inactif ».

Pour valider la réactivation du compte, cliquez sur « Soumettre ».

La réactivation du compte est effective au bout de 30 minutes. Vous êtes redirigé vers le domaine « Raccordements » et un message s'affiche indiquant la bonne prise en compte de l'action.

Vous recevrez un message de confirmation de réactivation sur votre adresse électronique dont le titre est « [Chorus Pro] Réactivation de votre compte utilisateur ».

Dernière mise à jour : avril 27, 2022

Partager :

81021 [Le Mode API](#), [Utiliser Chorus Pro En Mode API](#), [Utiliser Chorus Pro En Mode API](#), [API](#), [Qualification](#), [Utilisateur Technique](#)

Articles en lien -

- [Environnement de qualification du Portail de services Chorus Pro](#)
- [Spécifications externes](#)